

EXPLOITATION FORESTIÈRE
SCIERIE - PARQUETERIE

N° SIRET 328 153 077 000 16 - Code APE 1610A
N° Intracommunautaire FR 35 328 153 077

BON DE LIVRAISON

26404

10/09/25

9^e Argè - des maisons pour demain

Les marchandises dont détail suit :

Notre Référence :

Joules					
		FINI			
0,123	2,50m	20,5 x 3	8	Built	21,5 x 3,5
0,204	2,50m	16 x 3	17		17 x 3,5
	→ 0,327 m ³	5,45 t		→ 0,403 m ³	5,88 t
				→ 0,403 m ³	100 t
		Chêne			
		FINI		Built	
	2,50m	20 x 3	55		21 x 3,5
	3m	20 x 3	63		21 x 3,5
	2m	20 x 3	13		21 x 3,5
	→ 2,115 m ³	5,45 t		→ 2,591 m ³	5,88 t
				→ 2,591 m ³	100 t

TRIEZ
RÉEMPLOIEZ
RECYCLER

Adresses sur quefaire-demidesdechets.fr

te du Progrès - Belvès

Tous nos bois sont issus de sources contrôlées PEFC
Chaîne de Contrôle FCBA-PEFC-COC-08-00900

Clause pénale : Cette marchandise reste la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de la présente facture Loi 80335 du 12 mai 1980.
Application de la loi 92.1442 du 31/12/92 : Les factures sont payables à échéance indiquée. Tout retard entraîne une pénalité de 1,5% par mois.
Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification. (Décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012).

[illegible]